



PROJET PEDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT

Accueil de loisirs La Source
31 rue de Taverny
95130 Franconville
01 39 32 69 00 – 06 60 68 15 53
Cim.source@ville-franconville.fr

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I. PRESENTATION DE LA VILLE | 3 |
| II. LE PROJET EDUCATIF | 4 |
| III. NOS OBJECTIFS ET MOYENS | 4 |
| OUTILS | 6 |
| IV. LES PROJETS D'ANIMATION | 8 |
| V. LE FONCTIONNEMENT | 9 |
| 1. LES LOCAUX | 9 |
| 2. PUBLIC ACCUEILLI | 10 |
| 3. FONCTIONNEMENT GENERAL | 10 |
| 4. LES REGLES DE VIE ET SANCTION | 14 |
| VI. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE | 15 |
| 1. ORGANIGRAMME | 15 |
| 2. LE CADRE HORAIRE | 16 |
| 3. ROLES, MISSIONS ET EVALUATIONS | 16 |
| A. LE DIRECTEUR | 16 |
| B. L'ANIMATEUR | 17 |
| C. L'EVALUATION | 17 |
| 4. NEGOCIABLE/NON NEGOCIABLE | 18 |
| VII. RAPPELS HYGIENE ET SECURITE | 20 |
| 1. LES SOINS | 20 |
| 2. LES ACCIDENTS | 20 |
| 3. LES PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) | 21 |
| 4. SECURITE INCENDIE | 21 |

I. Présentation de la ville

Franconville est une commune de 36 349 habitants (source INSEE), située dans le département du Val d'Oise, au cœur de la Vallée de Montmorency, entre la Butte de Montmorency et celle du Parisis. A 17 kilomètres au nord-ouest de Paris, Franconville fait partie des communes de la grande couronne de la banlieue parisienne. C'est la cinquième plus grande ville du département. Ses communes limitrophes sont Beauchamp au nord-ouest, Taverny et Le Plessis-Bouchard au nord, Ermont à l'est, Sannois au sud-est, Cormeilles-en-Parisis et Montigny-lès-Cormeilles à l'ouest.

La ville de Franconville fait partie intégrante de la communauté d'agglomération du Val Parisis qui regroupe quinze communes (Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles en Parisis, Ermont, Herblay, La Frette sur Seine, Montigny les Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, Eaubonne, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Frépillon) et joue un rôle important dans l'aménagement du territoire de l'espace communautaire et le développement économique.

Franconville est dotée de plusieurs infrastructures permettant à la ville de proposer de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs, à l'attention de tous les publics : petite enfance, enfance, pré-adolescents, adolescents, adultes et seniors. Il y a aussi des commerces et un réseau de transport régulier.

La ville se divise en 9 quartiers :

- 1^e quartier de l'Hôtel-de-Ville ;
- le quartier des Fontaines ;
- le quartier [Jean-Monnet](#) ;
- le quartier de l'Europe ;
- le quartier du Vieux marché ;
- le quartier du Stade ;
- le quartier des Noyers de Saint-Edme ;
- le quartier de l'Épine Guyon ;
- le quartier du [Séquoia](#) de la gare

II. Le Projet Educatif

La ville de Franconville a de fortes volontés éducatives qu'elle a réaffirmée lors de la réécriture du PEDT en lien avec la communauté éducative (Décret 2013-707 du 12 août 2013).

Les intentions éducatives de la ville sont les suivantes :

- Faire des accueils des loisirs des lieux d'intégration et de développement des valeurs du vivre ensemble
- Faire des accueils de loisirs des lieux de la construction personnelle tant sur le plan du corps que de l'esprit pour les enfants
- Faire des accueils de loisirs des lieux d'éducation et de pratique de citoyenneté notamment en favorisant l'ouverture sur la vie locale

La ville a choisi de s'inscrire dans le plan mercredi.

III. Nos objectifs et moyens

La plupart du temps, l'enfant fréquente l'accueil de loisirs non pas par choix, mais par nécessité, car les parents ont des obligations professionnelles. Chaque enfant a des besoins, un rythme et des envies différentes. Il est donc important de respecter l'enfant dans son individualité tout en lui permettant de développer des liens sociaux.

C'est pour cela que nous avons choisis de mettre en place les objectifs suivants :

Développer l'autonomie

Accompagner
l'enfant dans les
gestes quotidiens
dans le but de faire
seul

Favoriser le faire et le
laisser faire

Permettre à l'enfant
d'évoluer à son
rythme tout au long
de la journée

Comment ?

Mettre en place un fonctionnement qui donne la possibilité à l'enfant de faire seul,
Aménager différents espaces répondant aux besoins des enfants.

Mettre à disposition du matériel pour que l'enfant puisse l'utiliser en toute autonomie

Permettre à l'enfant de choisir son activité ou de ne pas en faire

Créer des supports visuels permettant à l'enfant de se repérer dans le temps et l'espace

Accompagner l'enfant dans la découverte de soi et de son environnement

Les projets en lien

Mon monde et moi
Au fil des saisons

Amener l'enfant vers son rôle de citoyen

Participer à des actions citoyennes

S'approprier son environnement

Favoriser l'expression

Comment ?

Par la mise en place d'activité en lien avec les autres accueils de loisirs

Par l'organisation d'activités avec les infrastructures de la ville

Par la mise en place d'activités d'expression

En mettant à disposition des supports d'expression pour les enfants

Par la participation à des actions citoyennes (téléthon, droits des enfants, semaine du handicap...)

Par la mise en place d'un conseil des enfants en lien avec l'école et d'autres accueils de loisirs

Les projets en lien

Le cycle des déchets

Jardins partagés

Eveil corporel

Théâtre

Favoriser la socialisation

Evoluer avec des règles de vie communes à tous

Participer à des activités collectives

Etre acteur dans la vie de la structure

Comment ?

Mettre en place de règles de vie, écrites et illustrées, faites par les enfants.

Proposer régulièrement des activités de groupe permettant l'entraide et l'échange (petits jeux de groupes, création d'œuvre commune...)

Mettre en place des projets liés entre eux

Donner la parole aux enfants et la prendre en compte

Les projets en lien

Mon monde et moi

Jardins partagés

Théâtre

| Objectifs généraux | Objectifs opérationnels | Critères | Indicateurs | Outils |
|--|---|--|--|--|
| Développer l'autonomie | Accompagner l'enfant dans les gestes quotidiens dans le but de faire seul | Evolution des enfants | 60% des enfants accomplissent les gestes quotidiens seuls (se laver les mains, mettre son manteau...) Chaque enfant arrive à faire 2 actions seul depuis le début de l'année. | Tableau de suivi |
| | Favoriser le faire et le laisser faire | Utilisation des espaces et du matériel | 50% des enfants utilisent le matériel sans l'aide d'un animateur | Grille d'observation |
| | Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme tout au long de la journée | Comportement des enfants | 70% des enfants utilisent les repères visuels, d'orientation dans le temps et l'espace Chaque enfant peut nommer 2 espaces et leur utilité | Grille d'observation |
| Amener l'enfant vers son rôle de citoyen | Participer à des actions citoyennes | Nombre d'actions sur le thème de la citoyenneté mises en place | 5 actions ont été mises en place entre octobre et juin 2021 Chaque enfant a pu participer au moins à 2 actions proposées Chaque enfant peut citer 2 ateliers auxquels il a participé | Grille d'observation Tableau suivi des présences aux ateliers |
| | S'approprier son environnement | Connaissance de l'environnement | 60% des enfants ont pu aller sur une autre structure de la ville Chaque enfant peut citer au moins 2 infrastructures de la ville | Tableau de suivi Quiz |
| | Favoriser l'expression | Nombre d'activités d'expression mise en place | 40% des activités sont des activités d'expression 50% des enfants utilisent les supports mis en place Chaque enfant participe à 2 ateliers d'expression par mois | Planning d'activité Grille d'observation Tableau de suivi |

| | | | | |
|----------------------------|--|---------------------------|---|---|
| Favoriser la socialisation | Evoluer avec des règles de vie communes à tous | Comportement des enfants | 75% des enfants connaissent les règles de vie Chaque enfant à accès à un affichage des règles adaptées à son âge | Grille d'observation Vérification des affichages |
| | Participer à des activités collectives | Participation des enfants | 40% des activités proposées sont des activités collectives Chaque enfant participe à 2 activités collectives par semaine | Planning d'activité Tableau de suivi |
| | Participer activement à la vie de la structure | Implication des enfants | 50% des enfants participent aux tâches quotidiennes de la structure (rangement des salles, chef de table,) 30% des enfants donnent leur avis sur la vie de la structure Chaque enfant utilise au moins un des supports d'expression mis à disposition | Grille d'observation Tableau de suivi |

IV. Les projets d'animation

Les projets d'animation sont les suivants :

| | | |
|------------------|--|-------------------|
| Mercredi | Nos jardins coquelicot Création de jardins partagés | Grandes sections |
| Mercredi | Le cycle des déchets Sensibilisation au tri sélectif, famille des déchets et circuit de recyclage | Grandes sections |
| Mercredi | Au fil des saisons Découverte du mécanisme des saisons | Moyennes sections |
| Mercredi et soir | Mon monde et moi Mise en place d'un fonctionnement favorisant la découverte par l'expérience et le libre choix | Petites sections |
| Soir | Théâtre Création et représentation d'une pièce de théâtre portant sur un conte revisité | CP |
| Soir | Eveil corporel Expression du corps et découverte de ses capacités et fonctionnement | Grandes sections |
| Soir | Tissage Fabrication d'objets utilisant la technique du tissage | Grandes sections |

V. Le fonctionnement

1. Les locaux

L'Accueil de loisirs « La source » se situe dans le quartier Jean Monnet au 31 rue de Taverny près du Bois des Eboulures.

C'est une structure municipale habilitée par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) sous les numéros :

0950051AP001521-E01 pour les temps périscolaires de la semaine

0950051AP001621-E01 pour les temps périscolaires mercredi

La structure est ouverte sur les temps péri et extra scolaires

Elle dispose des locaux suivants :

- Les salles de vie

4 salles de réfectoires élémentaires

Ces salles ont 2 fonctions :

Salles à manger

Le déjeuner et le goûter sont pris dans cette salle.

Salles d'activités

En dehors des temps de repas (accueils matin, soir, mercredi), les activités ainsi que l'accueil des enfants s'y déroulent.

2 réfectoires maternels

Idem que les réfectoires élémentaires

- 1 salle de danse

C'est une salle qui sert de salle pour les activités « non salissantes ».

Le soir à partir de 18h30, cette salle est utilisée par les associations (yoga, capoeira)

- 1 bureau

Dans le bureau se trouvent les fiches sanitaires des enfants, les PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), les listes de présence enfant, les documents nécessaires à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), les horaires, planning, les clés.

S'y trouve également l'armoire infirmerie ainsi que le cahier de soin.

- 1 infirmerie

L'infirmerie est attenante au bureau, elle dispose d'un lit et d'un lavabo.

Elle sert à soigner les enfants et les allonger en cas de fièvre

- 2 blocs sanitaires élémentaires

Un bloc fille/Un bloc garçon

Ils se situent dans le couloir à proximité des salles de vies élémentaires.

Les animateurs doivent être vigilants et y passer régulièrement afin de s'assurer que les chasses d'eau soient tirées et veiller à ce que les enfants ne s'en servent pas comme lieu de jeu.

- 1 bloc sanitaire maternel

Il se situe en face des salles maternelles. Les animateurs doivent IMPERATIVEMENT accompagner les enfants afin de veiller au respect de l'hygiène et aider l'enfant si besoin.

- 1 dortoir

Le dortoir se situe dans l'école maternelle qui est séparée de l'accueil de loisirs.

2. Public accueilli

L'accueil de loisirs de la Source accueille les enfants qui fréquentent le groupe scolaire du même nom de la petite section de maternelle au CM2.

Il peut accueillir 120 enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps périscolaire.

3. Fonctionnement général

La structure est ouverte toute l'année sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Temps périscolaires de la semaine

| Accueil | |
|------------------|-------|
| Accueil Matin | 7h00 |
| | 8h20 |
| Pause méridienne | 11h30 |
| | 13h30 |
| Accueil Soir | 16h30 |
| | 19h00 |

L'accueil du matin

L'accueil du matin est un moment relais dans la journée de l'enfant. Il passe de l'univers familial à celui de la collectivité. Chaque enfant ayant un rythme différent, il est important que ce relais se fasse en douceur et de créer un climat convivial tant par l'attitude de l'animateur que par l'aménagement des locaux. Des espaces de jeux, où l'enfant pourra évoluer en autonomie seront installés afin de répondre aux besoins de chacun.

De 7h à 8h20

L'accueil de tous les enfants se fait à l'entrée principale.

Un animateur est en charge d'accueillir les familles et de noter l'enfant par une croix sur le listing et sur la tablette ;

Les autres animateurs sont dans la salle d'activité. Ils jouent avec les enfants et proposent des activités adaptées.

A 8h20 les animateurs amènent les enfants dans les classes pour les maternelles, et dans la cour pour les élémentaires après avoir compté les enfants.

Pour les maternelles,

Chaque animateur est référent d'une ou deux classes.

Il doit transmettre les fiches d'appel qui resteront dans les classes et seront mises à jour par l'enseignante pour le soir.

L'Accueil du soir

Chez les maternelles

16h30

Les animateurs vont chercher les enfants dans les classes à l'aide des fiches d'appel. Ils s'assurent du nombre d'enfants et rejoignent les réfectoires maternels pour le goûter.

Les enfants passent aux toilettes et/ou se lavent les mains avant de manger. **Un animateur est présent dans les toilettes afin d'assurer la sécurité et d'aider les enfants qui en auraient besoin.**

16h40

Le goûter se fait dans une ambiance conviviale. C'est un moment d'échange que les animateurs doivent partager avec les enfants.

17h00

A la fin du goûter les enfants débarrassent leur table (déchets, empiler les verres, rassembler les petites cuillères) accompagner d'un animateur afin d'amener l'enfant à faire seul.

Les enfants vont ensuite se laver les mains. **Un animateur est présent dans les toilettes afin d'assurer la sécurité et d'aider les enfants qui en auraient besoin.**

17h00

Accueil des familles

Chez les maternelles

L'accueil des familles se fait à l'entrée principale.

C'est maintenant le moment de chanter, de lire des histoires ou de jouer.

Un petit moment d'activité de groupe (chansons, lecture d'une histoire ou petits jeux d'expression) sera favorisé après le goûter.

Après ce temps, des pôles de jeux ainsi que des activités seront proposées aux enfants.

Durant ce temps, l'animateur est force de proposition et joue avec les enfants.

Un animateur sera en charge d'accueillir les familles, et de **noter le départ des enfants sur le listing.**

Il doit également vérifié que la personne à qui nous remettons l'enfant est autorisée à le faire.

Chez les élémentaires

Les CP

16h30

L'animateur accueille les enfants dans la cour élémentaire (à côté de la salle des maîtres) et les coche sur la fiche d'appel.

Ils vont ensuite goûter dans le réfectoire élémentaire.

16h45

C'est maintenant le moment de chanter, de lire des histoires ou de jouer.

Un petit moment d'activité de groupe (chansons, lecture d'une histoire ou petits jeux d'expression) sera favorisé après le goûter.

Du CE1 au CM2

De 16h30 à 18h00

Etude

18h00

Les enfants ayant fréquenté l'étude sont accueillis par l'animateur référent dans la cour, afin de rejoindre l'accueil du soir jusqu'à la fermeture de la structure.

L'animateur accueille les enfants dans la cour élémentaire (à côté de la salle des maîtres) et les coche sur la fiche d'appel. L'animateur attend que le portail de l'école soit fermé et qu'il n'y ait plus personne pour rejoindre l'accueil.

Après ce temps, des pôles de jeux ainsi que des activités seront proposés aux enfants.

Durant ce temps, l'animateur est force de proposition et joue avec les enfants.

19h00

Fermeture de la structure

Les animateurs doivent vérifier que toutes les portes et fenêtres soient fermées et les chasses d'eau tirées. Ils doivent également synchroniser les tablettes et remettre les listings dans la bannette prévue à cet effet.

Temps périscolaire mercredi

La structure est ouverte de 7h00 à 19h00.

Plusieurs réservations possibles :

- Journée complète
- Matin
- Matin + repas
- Repas + après-midi
- Après-midi

Journée type

- 7h00 Ouverture de la structure
Arrivée échelonnée des enfants
Les enfants sont accueillis à l'entrée principale de l'accueil. L'animateur en charge de l'accueil vérifie qu'il y a bien une réservation pour l'enfant et note sa présence sur le listing et la tablette.
L'enfant va ensuite dans la salle d'activité qui aura été aménagée afin de pouvoir jouer calmement.
- 9h15 Fin de l'accueil
Présentation de la journée aux enfants
- 9h30 Temps libre
Ce moment dit « Temps libre », les enfants jouent soit dans la cour ou la salle d'activité. Sur ces moments les animateurs proposent des petits jeux, des chansons, des histoires.....
- 10h00 Activités
Les enfants choisissent l'activité à laquelle ils veulent participer. Les enfants sont libres d'y entrer et d'en sortir à tout moment. Si un enfant ne souhaite pas faire d'activité, il en aura la possibilité.
- 11h00 Temps libre
- 11h45 Repas
Lors des repas les animateurs sont assis à une table avec les enfants. C'est un moment de partage et d'échange qui se veut convivial et calme. Les enfants sont invités, et non forcés, à goûter à tous les plats.
Tout au long de l'année, et de façon évolutive, les animateurs inciteront les enfants à se servir et à débarrasser seul.
- 13h00 Temps après-repas/Sieste
La sieste
Pour les petits et les enfants qui en ressentent le besoin. Elle se déroule dans le dortoir de l'école maternelle.
Le temps calme
Pour les moyens et les grands. Des pôles d'activités calmes, un temps de relaxation ou d'histoires contées sont proposés aux enfants.
- 14h00 Temps libre
- 14h30 Activité
- 16h00 Goûter
Il se déroule soit dans le réfectoire, soit dans la cour si le temps le permet.
- 16h30 Départ échelonné des enfants
Les animateurs proposent des petits ateliers, soit dans la cour, soit dans les salles. C'est un moment d'échange avec les familles sur la journée de l'enfant.
Les animateurs devront vérifier que les personnes se présentant sont bien autorisées à venir chercher l'enfant en vérifiant les pièces d'identité (liste sur la tablette).
- 19h00 Fermeture de la structure
Les chaises des salles utilisées doivent être empilées, les chasses d'eau tirées et les portes fermées.

4. Les règles de vie et sanction

Les règles de vie

Pour garantir une organisation harmonieuse au sein du groupe (enfant/enfant, enfant/animateur) il est important de poser des règles, elles rappellent les droits et les devoirs de chacun.

A différentes échelles nous trouvons :

- la réglementation des accueils collectifs de mineurs qui fait partie des règles non négociables
- le règlement d'une structure, son fonctionnement
- les règles de vie ou charte que l'animateur va élaborer avec son groupe d'enfant afin de poser des repères à chacun. Elles doivent être simples, claires et adaptées à l'âge de l'enfant accueilli.

La sanction

Elle intervient lorsqu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles.

L'animateur devra déterminer une sanction qui permettra à l'enfant de comprendre son erreur et de pouvoir ensuite retrouver sa place dans le groupe.

Elle devra être justifiée, expliquée, comprise de l'enfant et proportionnelle à l'acte.

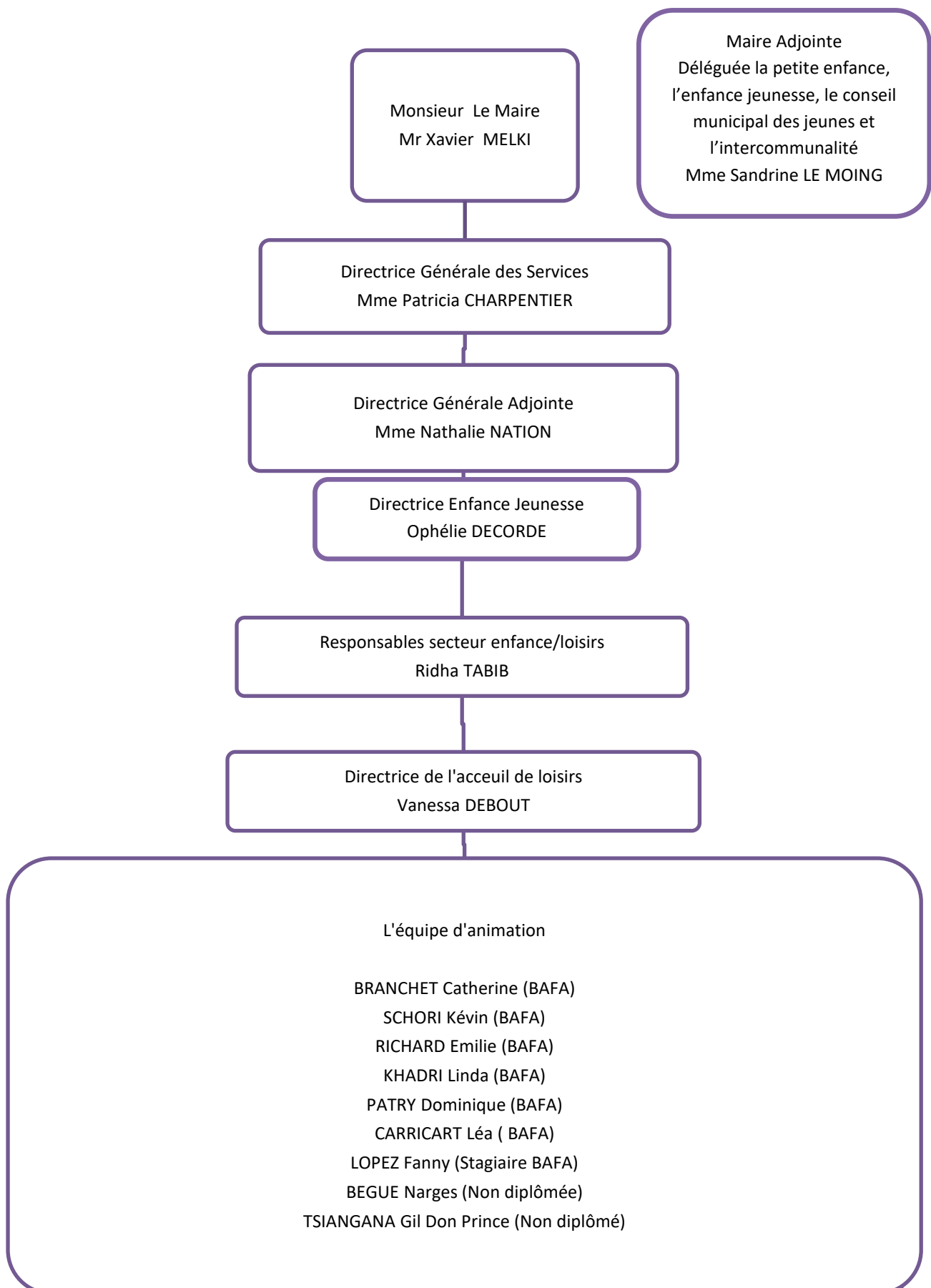
Elle devra avant toute chose respecter la personne, elle ne sera donc ni blessante, ni vexante.

Il est important de toujours mesurer les conséquences pour la personne lors d'une décision trop hâtive.

Un temps de formation sera proposé à l'équipe d'animation. Basé sur l'échange de pratiques, le débat et l'apport de techniques, il permettra aux animateurs d'avoir les outils nécessaires pour prendre les décisions adéquates face à un enfant.

VI. L'équipe pédagogique

1. Organigramme



2. Le cadre horaire

Semaine type animateur

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|
| 7h/8h40 | Accueil du matin | | | | |
| 11h20 13h25 | Pause méridienne | Pause méridienne | | Pause méridienne | Pause méridienne |
| 13h25 16h15 | | Réunion | | | |
| 16h15 18h30/19h00 | Accueil du soir | Accueil du soir | | Accueil du soir | Accueil du soir |

3. Rôles, missions et évaluations

A. Le directeur

Rappel des 5 fonctions de direction (arrêté du 15.07.15 Art.25)

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap,
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation,
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil,
- Développer les partenariats et la communication

Pour répondre à cela :

- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants et de son équipe d'animation.
- Il rédige et veille à l'application du projet pédagogique.
- Il veille au respect de la réglementation DDCS en vigueur et au règlement intérieur.
- Il veille à la bonne prise en charge des PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il assure la gestion administrative et financière de la structure.
- Il organise et anime les réunions.
- Il a un rôle formateur auprès de ses animateurs.
- Il est le lien entre tous les partenaires (familles, services).

B. L'animateur

Rappel des 5 fonctions et aptitudes de l'animateur (arrêté du 15.07.15 Art.9)

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements notamment ceux liés à la sexualité,
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toutes formes de discrimination.
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Pour répondre à cela :

- Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il respecte la réglementation DDCS en vigueur et le règlement intérieur.
- Il fait preuve de bon sens.
- Il sait se remettre en question.
- Il est ponctuel.
- Il participe activement aux réunions.
- Il est disponible.
- Il gère son temps, ses émotions et sa fatigue.
- Il est garant de la sécurité physique affective et morale des enfants.
- Il prend en charge les PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il est à l'écoute des besoins des enfants et y répond.

C. L'évaluation

Avec qui et par Qui :

La direction
L'équipe d'animation
Les enfants
Les parents

Quand :

Tout au long de l'année, durant le bilan de fin de journée avec les enfants
Lors des temps informels comme les temps calmes
Lors des réunions avec l'équipe d'animation

Comment :

Par des bilans à chaque fin de session

Par des outils adaptés à l'âge des enfants (tableau smiley, pouces...)

Par des grilles d'observation pour les animateurs

Par l'observation

Par l'échange avec les familles

4. Négociable/Non négociable

| | <u>Non négociable</u> | <u>Négociable</u> |
|--------------------------|---|-------------------|
| <u>CADRE</u> | <p>Respecter la réglementation DDCCS</p> <p>Respecter les projets éducatifs et pédagogiques.</p> | |
| <u>PROFESSIONNALISME</u> | <p>Respecter et reconnaître l'enfant en tant qu'individu</p> <p>Respecter et communiquer avec les familles, les collègues, les partenaires...</p> <p>Avoir un comportement adapté à l'enfant (langage et tenue)</p> <p>Participer activement aux réunions et à la vie de l'accueil.</p> | |

| | | |
|--------------------------------------|--|--|
| <p><u>VIE QUOTIDIENNE</u></p> | <p>Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant.</p> <p>Assurer l'hygiène et la sécurité des enfants.</p> <p>Respecter les horaires.</p> <p>Ne pas fumer devant les enfants, dans les locaux, dans la cour ou en sortie.</p> <p>Manger à table avec les enfants et participer activement à la pause méridienne.</p> | <p>Fumer à l'extérieur.</p> <p>Adapter ses horaires en interne.</p> |
| <p><u>ESPACE</u></p> | <p>Libérer les entrées et sorties de secours.</p> <p>Tenir les lieux propres.</p> | <p>Réaménager les espaces.</p> <p>Multiplier les espaces de jeux même si identiques.</p> |
| <p><u>ACTIVITES</u></p> | <p>Etre garant de la sécurité avant, pendant et après l'activité</p> <p>Organiser des jeux ou activités adaptés aux enfants.</p> <p>Préparer les activités en avance.</p> <p>Ranger le matériel après chaque utilisation</p> | <p>Organiser des activités manuelles à l'extérieur.</p> <p>Modifier le planning d'activité prévu si aléas.</p> |

VII. Rappels Hygiène et Sécurité

1. Les soins

Penser à se désinfecter les mains avant n'importe quel soin, voir porter des gants stériles selon l'ampleur de la plaie, ne jamais toucher la plaie avec nos doigts afin d'éviter une infection et/ou contamination.

L'armoire à pharmacie se situe dans le bureau.

Il y a également des trousse de secours dans les salles se situant loin du bureau afin de pouvoir réagir rapidement en cas de petites blessures.

Une pièce attenante au bureau, aménagée avec un lit permet de soigner les enfants à l'abri du regard des autres et au calme et ainsi de respecter l'intimité de l'enfant s'il doit être soigné dans des zones intimes.

Aucun médicament ne peut être administré même avec prescription médicale en dehors des PAI. Les fiches sanitaires (avec indication allergies) des enfants sont situées dans le bureau.

En cas de réaction aux soins donnés ou d'aggravation de l'état de l'enfant, appeler immédiatement le SAMU (15) et les parents. Si déplacement de l'enfant à l'hôpital, celui s'effectue uniquement dans un véhicule de secours (SAMU, pompiers).

En cas de choc à la tête, appeler le SAMU (15) et les parents afin qu'ils puissent être informés et maintenir une surveillance

Tous les soins doivent être inscrits dans le cahier de soins qui se trouve dans le bureau.

Il est important d'avoir un comportement et un discours rassurant auprès de l'enfant et lors de l'appel aux familles afin de ne pas créer d'inquiétude.

En cas de doute, ne pas hésiter à demander conseil auprès de ses collègues et/ou de sa hiérarchie afin de ne pas commettre d'erreurs.

2. Les accidents

- 1) **Protéger** : mettre tout en œuvre afin d'éviter qu'un autre accident plus grave ne survienne soit pour le blessé, soit pour les personnes présentes, soit pour la personne elle-même.
- 2) **Alerter** : téléphoner au SAMU 15 ou 112 (si nécessaire) en se présentant, donnant ses coordonnées, des précisions sur l'accident, la localisation.
- 3) **Secourir** : rester près de l'enfant, ne pas le déplacer (sauf cas de nécessité), baliser le lieu, le couvrir, le rassurer. Ne lui donner ni à boire, ni à manger. Faire les premiers gestes si possibles (exemple position latérale de sécurité) mais ne pas intervenir au-delà des compétences.

L'ordre de ces actions est à respecter pour agir en toute sécurité.

Si possible se répartir les actions (ex : un animateur qui protège pendant qu'un autre alerte)

Des temps de formation avec des mises en situation auront lieu pour les animateurs afin d'être préparés en cas d'accident.

3. Les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI)

Les enfants ayant des allergies alimentaires ou médicamenteuses, des traitements médicaux réguliers ont un traitement spécifique.

Pour les enfants ayant :

- des allergies alimentaires, leurs repas sont préparés par les familles, et apportés dans une glacière,
- des allergies médicamenteuses, aucun médicament n'est délivré sans ordonnance,
- des traitements médicaux, ils se trouvent dans un sachet avec la fiche de l'enfant et le traitement approprié en cas d'accident.
- des troubles du comportement

La liste des enfants ayant un PAI, ainsi que les PAI et les médicaments s'y rapportant se trouvent dans le bureau.

Il est impératif de vérifier régulièrement la liste des PAI ainsi que la présence et la validité des médicaments, si le PAI en comporte.

4. Sécurité incendie

Toutes les personnes intervenant auprès des enfants doivent connaître la procédure d'évacuation incendie ainsi que l'emplacement des extincteurs.

Des plans des locaux ainsi que les consignes d'évacuation (annexe 1) sont affichés dans la structure. Des exercices d'évacuation sont mis en place durant l'année.

Annexes



CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Le premier adulte ayant connaissance d'un départ de feu déclenche l'alarme en appuyant sur le boîtier rouge (situé près des issues de secours), le plus proche et appelle les pompiers (18)

Les animateurs :

- ✓ Rassemblent les enfants dans leur salle dans le calme
- ✓ Se munissent des cahiers d'appel
- ✓ Se dirigent vers le point de rassemblement en veillant à être placé de la manière suivante :
 - 1 animateur à l'avant du rang
 - 1 animateur à l'arrière du rang

LE POINT DE RASSEMBLEMENT : DEVANT LE PORTAIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le dernier animateur de chaque groupe à quitter le bâtiment vérifie qu'il n'y ait plus personne dans :

- ✓ Côté petits/moyens : les salles maternelles, les toilettes « enfants » ainsi que les toilettes pour handicapés du couloir.
- ✓ Côté Grands / Cp : Les 4 salles élémentaires, les deux blocs sanitaires « enfants »
- ✓ Et la directrice : le bureau, l'infirmerie, la salle de danse, les toilettes pour handicapés

Il faut fermer toutes les fenêtres et portes sur notre passage.

Sur le point de rassemblement, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur groupe.
Nous pourrons retourner à l'intérieur du bâtiment qu'après en avoir reçu l'autorisation.





Conditions d'évacuation



Salles des petits et de danse :

- ✓ Porte de secours donnant sur le parking
- ✓ Portail d'entrée des enseignants pour accéder à la cour puis direction Grand portail de l'école élémentaire

Salle des moyens :

- ✓ Porte de secours donnant au petit portail de la cour
- ✓ Entrer dans la cour puis direction Grand portail de l'école élémentaire

Salles des CP et des grands :

- ✓ Porte de secours au fond des salles, longer le centre côté rue
- ✓ Passer sur le parking
- ✓ Entrer dans la cour par le petit portail « enseignants » puis direction Grand portail de l'école élémentaire

Si vous vous situez dans les couloirs, dans les blocs sanitaires ou réfectoires élémentaires avec tout votre groupe :

- ✓ Passer par les portes de secours du couloir puis petit portail de la cour afin de retrouver le point de rassemblement

Fonctionnement du Temps Pause Méridienne

De 11h30 à 13h30

11h30

Les animateurs font l'appel dans la cour à un endroit défini pour chaque classe.

Chaque animateur est référent d'une classe.

Lors de l'appel il s'assure de la présence de tous les enfants prévus, si un enfant est coché et n'est pas présent il doit s'assurer que cette absence est normale en allant voir l'enseignant(e), ou bien la direction pour joindre la famille.

11h40 12h30

1^{er} service

Le 1^{er} service est constitué des classes du CP au Ce1.

Les enfants sont répartis dans les 4 réfectoires élémentaires par classe.

Les animateurs mangent avec les enfants.

12h30 13h20

2^{ème} service

Le 2^{ème} service est constitué des classes du Ce2 au CM2.

Les enfants sont répartis dans les 4 réfectoires élémentaires par classe.

Les animateurs mangent avec les enfants.

Durant les repas, les animateurs invitent les enfants à goûter mais ne les force pas à manger. L'animateur doit veiller à ce que les enfants mangent suffisamment afin de tenir le reste de la journée. Certaines animations sont mises en place durant ce temps (devinette, lecture d'histoire, ...) afin de rendre ce moment plus convivial.

Durant toute la durée de la pause méridienne, des activités sont proposées aux enfants.

A partir du mois de novembre les enfants auront accès à divers projets.

Chaque midi 1 ou 2 projets seront proposés à chaque service. Les enfants auront le choix d'y participer ou non.

Les différents projets proposés seront :

- Conte animé
- Jardinage
- Relaxation
- Carte blanche
- Couture
- Découverte de l'art

13h20

Relais avec l'équipe enseignante

Les animateurs emmènent les enfants dans les classes et doivent transmettre aux enseignants les événements survenus et qui nécessitent un suivi de la part de l'enseignant (enfants malades, blessés, rentré chez lui...)

Le Conseil des enfants sera remis en place cette année. De nouvelles élections auront lieu au mois d'octobre.

Ce conseil est composé de 2 élus et 2 suppléants par classe.

Il se réunit 1 fois avant chaque période de vacances avec la direction de l'Accueil de loisirs et la directrice de l'école élémentaire afin d'échanger sur plusieurs sujets déterminés en amont (2 sujets concernant la vie scolaire et 2 sujets concernant la vie périscolaire)